



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2024 - 33		
Avis direct (expert délégué) Date : 06/05/2024	Objet : suivi réglementaire populations d'amphibiens – site de stockage STORENGY. CPIE Sud champagne 51-52-55	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

Dans le cadre de l'exploitation d'un site de stockage de gaz souterrain, l'entreprise STORENGY est soumise à un suivi environnemental sur les populations d'amphibiens présents sur son site. Il mandate le CPIE Sud Champagne pour la réalisation de ce suivi.

Le suivi s'effectuera selon le protocole POP Amphibiens communauté (SHF).

La demande est formulée pour de la capture avec relâcher immédiat sur place et au besoin de la capture avec relâcher différé par nasse pour les espèces protégées suivantes :

- Crapaud commun : *Bufo bufo*
- Complexe des « grenouilles vertes » : *Pelophylax sp*
- Grenouille rousse : *Rana temporaria*
- Grenouille agile : *Rana dalmatina*
- Triton crêté : *Triturus cristatus*
- Triton palmé : *Lissotriton helveticus*
- Triton ponctué : *Lissotriton vulgaris*
- Triton alpestre : *Ichtyosaura alpestris*
- Salamandre tachetée : *Salamandra salamandra*

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- dossier
- cerfa
- CV

Analyse du CSRPN

Comme il s'agit d'un simple suivi réglementaire afin d'éviter tout impact de déplacement (aucune autre activité n'est ici décrite), il n'y a pas grand-chose à analyser. Les protocoles (Pop-amphibien) et méthodologies sont bien adaptés aux enjeux, recherche à vue pour les ornières, de nuit à la lampe pour la plupart des mares, voire pose de nasse pour les milieux plus profonds ou aux eaux trop turbides.

Il est cependant dommage de ne pas savoir comment seront exploitées les données recueillies par le CPIE par le commanditaire.

Par exemple en cas de découverte d'une population de Triton ponctué reproductrice en ornière, quelle alerte ou signalement et actions sont proposés à Storengy ? Interdiction d'emprunter cette piste de telle période à telle période ?

L'action d'inventaire et de suivis en elle-même n'engendrera pas d'impact sur les populations locales d'amphibiens.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

- Préciser comment sera pris en compte par le commanditaire Storengy, la découverte d'espèces d'amphibiens protégés sur des sites pouvant être impactés.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

